

La région compte une cinquantaine d'entreprises du patrimoine vivant, dont sept dans le Loiret



Dans la superbe boutique Mazet, à Montargis. © photo d'archives

Les autorités aimeraient créer une association régionale des entreprises labellisées « EPV » par l'État, gage d'excellence de leur savoir-faire.

Lenzi, dans l'Indre, reproduit les modèles d'éclairage public en vogue à Paris depuis le 18 e siècle... Mais l'entreprise utilise des ampoules Led et des machines à commandes numériques. « Il faut s'appuyer sur le passé pour bâtir l'avenir. » Antoine Bonneville (par ailleurs président de la CCI régionale) présentait ainsi – lors d'une réunion initiée par la Direccte – sa société (*), labellisée Entreprise du patrimoine vivant (EPV).

« EPV est le seul label attribué par l'État à une entreprise dans sa globalité », explique Alexis Govcayan, directeur de l'Institut des métiers qui instruit les dossiers de labellisation. Elle distingue, pour cinq ans renouvelables, la rareté et l'excellence des savoir-faire artisanaux et techniques.

Une recette de 1636



[Visualiser l'article](#)

Depuis que ce label a été créé en 2005, peu d'entreprises s'en prévalent : 1.400 en France, 48 dans la région (représentant 1.800 emplois et 154 millions d'euros de chiffre d'affaires), dont 23 métiers d'art, et seulement sept dans le Loiret (lire plus loin). La plus ancienne date du 14 e siècle, mais d'autres sont plus jeunes. Ainsi, dans le Loiret, Mazet, labellisé en 2016, perpétue, à Montargis, une recette de praslines datant de 1636. Orléans Cosmetics, à Saint-Cyr-en-Val, n'est, en revanche, pas quadragénaire.

L'objectif de l'État et des dirigeants est de mieux faire connaître ce label, auprès du grand public, des clients et de futures EPV, même si le dossier n'est pas simple à remplir. Une association régionale sera sans doute créée. Olivier Maupin, restaurateur de livres anciens, parti de Châteauneuf-sur-Loire pour Tours, s'est exprimé en ce sens.

Deux ateliers en France

Car qui dit EPV dit savoir-faire reconnu. « On saute une étape auprès de nos grands clients décorateurs, à Paris », témoigne Aurore Lebon Desroche. La jeune femme a racheté les tringles Gauthier et Cie, en Eure-et-Loir et a obtenu sa labellisation en mars dernier. « C'est une reconnaissance pour l'équipe. Le bouche à oreille se développe ». Cela induit aussi une meilleure visibilité commerciale (notamment à l'international où le « Made in France » plaît) et des avantages fiscaux.

Grâce au crédit d'impôt, les flûtes Parmenon, à Orléans, ont investi dans des machines à commandes numériques et envisagent d'embaucher leur apprentie. Ils seront alors trois dans l'atelier, qui ne compte qu'un concurrent à Paris dans son domaine : la fabrication de flûtes traversières sur mesure.

Une modernisation nécessaire pour perpétuer une tradition rare et doublement séculaire. Et donner le la dans une vingtaine de pays.

(*) Lenzi a racheté, cette année, son concurrent Claude Lefebvre, à Tavers.

Site. www.patrimoine-vivant.com

La Faïencerie de Gien ; les meubles Taillardat (Saint-Cyr-en-Val) ; les flûtes Parmenon (Orléans) ; Bassaïsteguy-Masson (mobilier, Orléans) ; Orléans Cosmetics (poudres de maquillage, Saint-Cyr-en-Val) ; les praslines Mazet (Montargis) ; Triax (produits mécano-soudés, Marcilly-en-Villette).

Les EPV peuvent solliciter la majoration du crédit d'impôt apprentissage, porté à 2.200 € par apprenti, ainsi qu'un crédit d'impôt de 15 % concernant les dépenses de création de nouveaux produits.

Le label peut être attribué à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.